

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 OCTOBRE 2021 – PLUi

Présents : Mmes DROAL Karine, JARNO Sidonie, KERVAGORET Magali, PENVEN Virginie, MAREC Perrine et SCOAZEC Béatrice.

Mrs. BOZEC Pascal, AMEEL Philippe, CLUGERY Gérard, HAMONIAUX Jacky, LE BORGNE Yves, MAO Sullivan, CORNOU Franck et MAGUER Mikaël.

Absent(es) excusé(es) : Mme HAMON Corinne qui a donné procuration à M. BOZEC Pascal.

Secrétaire de séance : Mme KERVAGORET Magali

1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil municipal et constaté que le quorum était atteint, le Maire a proposé Mme KERVAGORET Magali comme secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mai 2021

Le Maire a soumis à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2021. Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

3 – Avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté le 13 juillet 2021 par Quimperlé Communauté

L'adjoint à l'urbanisme a exposé à l'assemblée que le conseil communautaire a dû, suite à l'avis négatif du préfet du Finistère sur le projet de PLUi de Quimperlé communauté arrêté en décembre 2019, revoir son projet de manière plus sobre dans ses projections d'urbanisation, en démontrant sa cohérence avec les capacités en matière d'assainissement des eaux usées.

De ce fait, la concertation avec les communes et les personnes publiques associées a redémarré et le conseil communautaire a arrêté son nouveau PLUi le 13 juillet 2021.

Il a indiqué alors que les communes membres doivent maintenant transmettre leur avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi soit au plus tard le 13 octobre 2021. Passé ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Après une présentation du rapport sur le projet de PLUi arrêté, il fut demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis et le cas échéant d'émettre des observations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont émis à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLUi présenté.

4 – Correction comptable sur exercice antérieur

Mme l'adjointe aux finances a exposé à l'assemblée que le comptable public a informé la commune qu'une anomalie, datant de l'exercice 2002, affectait la comptabilité communale.

Elle a indiqué en effet, que le compte 181 (Compte de liaison : affectations ...) présentait un solde créditeur de 910,07 € (ce compte visant au suivi des éléments d'actifs transférés à un budget annexe).

Son origine, sur le budget assainissement, n'a pu être retrouvée en dépit de recherches réalisées jusqu'en 2001.

L'instruction M14, en application de l'avis 2012-05 du conseil de normalisation des comptes publics, prévoit que ce type d'erreur peut être corrigée par une écriture non budgétaire n'ayant aucun impact sur les résultats. A cette fin, il conviendrait d'autoriser le comptable public à procéder à l'écriture suivante :

- Débit du compte 181 pour 910,07 €,
- Crédit du compte 1068 (Autres réserves) pour 910,07 €.

A la suite de cette présentation, le conseil municipal, a alors autorisé le comptable public à procéder à cette régularisation.

Décision votée à l'unanimité.

5 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – OUVRAGES GAZ 2021

Le maire a exposé à l'assemblée que conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire des réseaux est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour l'année 2021, le montant de la redevance s'élève à 439 €.

Il fut demandé aux membres du conseil d'autoriser le Maire à mettre en recouvrement cette somme auprès de GRDF.

Décision validée à l'unanimité.

6 – Garantie d'emprunt OPAC de Quimper Cornouaille auprès d'ARKEA Banque

Le maire a informé l'assemblée que L'OPAC de Quimper-Cornouaille, dans le cadre de la restructuration de la dette variable sur Livret A Lot 4-D, demande la garantie de la Commune de BAYE à hauteur de 9,5 % soit 229.272,85 € pour le remboursement du prêt de 2.420.943 €uros souscrit auprès d'ARKEA BANQUE.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Objet : Restructuration de la dette variable sur Livret A Lot 4-D

Montant garantie : 229.272,85 €

Durée : 420 mois

Taux d'intérêt nominal à terme échu : Taux fixe de 1.44 %

Périodicité : Trimestrielle

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ses membres d'accorder à l'OPAC de Quimper-Cornouaille sa garantie pour le remboursement de ce prêt à hauteur de 229 272.85€.



- 5 OCT. 2021

La Secrétaire de séance,
KERVAGORET Magali

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Magali Kervagoret', written over a horizontal line.